

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

N° 2023/02

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS

EN DATE DU 18 JUILLET 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration,

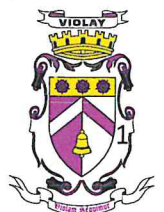
Etaient présents :

Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre

M. SERRAILLE Michel
Mme VIAL Simone
M. JACQUEMOT Jean-Paul

Excusés : M. PALAIS Jean-Claude (pouvoir à COLLON Colette)
Mme ESCOFET Danièle (pouvoir à CHAVEROT Véronique)
M. POMMIER Philippe (pouvoir à M. POIRON Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : COLLON Colette



Ordre du jour du 18 juillet 2023

- EHPAD

- CCAS

Embauche d'un agent à raison de 20 heures hebdomadaires afin de pourvoir au remplacement de Mme WINDEL

Approbation de la convention passée avec la Préfecture pour transmission du budget et de certains documents sous format XML

Approbation de la convention avec Prévention Santé Travail Loire

Approbation de la convention entre la commune et le CCAS pour le prêt d'une somme par le CCAS, durant 2 semaines, si nécessaire, en vue du remboursement de la ligne de crédit de la Commune et dans l'attente du versement de subventions.

Vente de bois

Approbation convention signalement Violence

Approbation convention médiation préalable

Référent déontologue

- Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Approbation du dernier compte rendu du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 07 mars 2023

Liste des délibérations du CCAS

	DELIBERATIONS CCAS 2023
	Séance du 07 mars 2023
2023.01.01	Approbation du CA 2022
2023.01.02	Approbation du BP 2023
2023.01.03	Frais déplacement des bénévoles de la médiathèque
2023.01.04	Convention 2023-2026 avec CDG 42 concernant l'établissement des dossiers CNRACL

2023.02.01 - Embauche d'un agent à raison de 20 heures hebdomadaires afin de pourvoir au remplacement de Nadine WINDEL.

La poste sera normalement transférée au Vival au 1^{er} janvier 2024, Mme Windel partant à la retraite début mars.

Charlène assurera la gestion du logiciel cantine et garderie à la place du ménage de la cantine.

Une personne sera recrutée pour la cantine, le ménage de la cantine, la médiathèque et quelques heures en mairie, soit un horaire hebdomadaire de 20 heures annualisées, à partir du 19 février 2024.

Une annonce sera passée et les personnes intéressées pourront déposer leur candidature auprès de Madame le Maire.

Madame la Présidente demande à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif à 20 heures hebdomadaires.

Son poste serait réparti comme suit :

			8 h 30 – 11 h 45		10h11 mn 3h 15 mn 3h 15 mn			
			Horaire annuel	Horaire annualisé	Médiathèque	Mairie	Horaire annualisé	Heures hebdo rémunérées
Cantine	Ménage cantine	Total hebdo	Cantine annuel	Cantine hebdo	Hebdo	hebdo	Médiathèque + mairie	
11h45 à 13h15=1,5h/j	13h15 à 15h00=1,75/j		13h x 36 s = 468h		2 j x 3,25 h	1j x 3,25 h		
6	7	13	468	10,19	6,5	3,25	9,81	20,00

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de la création d'un poste d'adjoint administratif à 20 h hebdomadaire à compter du 19 février 2023.

Le Conseil d'administration décide de la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au départ de Nadine.

2023.02.02 - Approbation d'une convention avec la Préfecture pour transmission du budget et de certains documents sous format XML (pour compte financier unique) ;

La Commune a opté pour la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023 par anticipation, celle-ci devant s'appliquer à toutes les collectivités territoriales en 2024.

De même, le compte financier unique (CFU) actuellement en expérimentation, à vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux. Le

CFU vise à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

La Commune a décidé d'opter pour le CFU dès 2023, avec le passage à la nomenclature M 57 qui est, avec la dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (Budgets, DM), un préalable à l'instauration du CFU.

Pour dématérialiser les documents budgétaires, il convient de conclure avec la Préfecture une convention pour l'application via la plateforme « Actes Budgétaires ». Cette convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'état et la collectivité et mentionne les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique.

Cette dématérialisation revêt plusieurs fonctions :

- Remplace les documents budgétaires ayant valeur probante,
- Constitue une solution d'archivage et de stockage
- Permet une transmission sécurisée des données.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la Préfecture pour la transmission du budget via Acte.

2023.02.03 - Santé au Travail Loire Nord :

Approbation de la convention d'adhésion conforme au décret 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans les collectivités territoriales.

Une cotisation sera versée annuellement en début d'année en TTC. Le montant de la cotisation est fixé à 87 € HT par agent pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec Santé Loire Nord.

2023.02.04 - Approbation de la convention entre la commune et le CCAS pour une avance de trésorerie par le CCAS, durant 1 mois maximum, si nécessaire, en vue du remboursement de la ligne de crédit de la Commune et dans l'attente du versement de subventions.

Madame la Présidente explique que la Commune vient de rembourser un prêt de plus de 300 000 € ce 17 juillet dernier. Il est également prévu de rembourser la ligne de crédit de 500 000 € au 16 septembre prochain.

Des recettes sont attendues d'ici fin juillet et août mais sans certitude de date. (Vente d'un terrain aux Quatre Croix (moto école C'Permis) et vers la Place Giroud (Maisons de village, micro-crèche).

Pour ne pas contracter un nouvel emprunt, Madame la Présidente propose d'utiliser la Trésorerie du CCAS qui s'élève à 270 000 € à ce jour.

Une avance d'un montant maximum de 100 000 € serait transférée pour une durée de 1 mois maximum.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention proposée.

Vente de bois.

Concernant la vente de bois (Mail M. BOUCAUD - agent ONF)

Le douglas retrouve des prix quasiment identiques à 2021, hormis pour les petits bois/bois moyens.

Le lot est invendu avec 6 offres, dont la meilleure à 22 500€

Il semble vu le nombre d'offres que le prix de marché soit atteint, nous avons peut-être fait une estimation un peu élevée.

Les bois de la parcelle 4 sont plutôt des bois moyens de qualité inférieure, la demande n'est pas très élevée sur ce type de bois. Cela peut aussi expliquer l'écart.

Les acheteurs disposent de deux semaines pour refaire des offres sur les articles invendus, si tel est le cas nous reviendrons vers vous pour validation ou non de l'offre.

A défaut, je vous propose de remettre le lot à la vente d'automne prévue le 03/10.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable.

Tornade piste VTT :

Les bois des cinq sapins, à Fontbonne, ont été secoués par une tornade en trois endroits : en montant au plan Melay, en dessous de la coupe réalisée ce printemps, et dans la parcelle des peupliers en fond de vallée. Des sapins ont été cassés ou déracinés. Les peupliers ont également été cassés.

Mme la Présidente a rencontré l'ONF qui prendra contact avec un débardeur pour les débarrasser. Les peupliers seront également coupés. D'autre part, la coupe de bois réalisée dernièrement sera mise en andins rapidement de façon à pouvoir redessiner les pistes de VTT de descente pour qu'elles soient remises en service au printemps 2024.

La foudre est tombée au parc aventure :

Concernant le parc aventure, la foudre est tombée début juin sur un arbre. Le rapport de l'expert est moins catastrophique que ce que l'on craignait. L'arbre qui a pris la foudre, a été sanglé. Le parc aventure est à nouveau ouvert. Un nouveau point sera fait lors de la visite annuelle de contrôle prévue en automne.

Des actions ont été mises en place par l'équipe du parc aventure pour protéger la forêt.

2023.02.05 - Approbation convention signalement Violence

➤ **Délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des**

actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation

Toute collectivité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif ayant pour objet d'accueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteinte volontaire d'actes de violence, de discriminations ou de harcèlement. Ces personnes doivent être orientées vers les autorités compétentes en la matière d'accompagnement de soutien et de protection.

Madame le Maire propose d'adhérer au service mis en place par le CDG42 sachant que l'adhésion à la convention pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliées est comprise dans les cotisations annuelles versées chaque année, au CDG42.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la convention avec le CDG.

2023.02.06 - Approbation convention médiation préalable

Le Centre de Gestion de la Loire propose, aux collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, d'adhérer par voie de **Convention** à la procédure de **Médiation préalable obligatoire (M.P.O)**.

En cas d'adhésion, chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette mission.

- **Forfait médiation à régler si un dossier se présente** : 400 euros. Ces frais incluent l'examen de la recevabilité de la demande, la désignation des médiateurs en charge de la médiation, les prises de contact avec les parties à la médiation et les démarches en vue de l'obtention de l'accord des parties pour s'engager dans un processus de médiation.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service du CDG 42 concernant la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.

Questions diverses

Médecin

Un rendez-vous est prévu ce jeudi avec les Docteurs Nicolas et Farge de ROZIER. Il s'agit de voir comment ils peuvent s'organiser pour faire des permanences à VIOLAY.

Madame la Présidente explique qu'elle a fait connaissance d'un médecin, le Dr Kinkela qui termine sa thèse et cherche à s'installer.

Monsieur SERRAILLE insiste sur le fait qu'il faut prévoir de lui trouver un bon logement. Madame le Maire répond qu'elle verra avec lui ce qu'il souhaite ; Elle précise que le Logement situé au-dessus de la pharmacie est très propre et meublé. Par ailleurs, on verra avec Loire Habitat ce qui peut lui être proposé. Il souhaite vivre dans un village et le coin lui plaît.

Fausses rumeurs

*Attention aux fausses rumeurs : Suite à l'arrêt maladie de l'ostéopathe, Amandine Midy, une fausse rumeur a circulé selon laquelle elle fermerait son cabinet. Cela n'est pas du tout à l'ordre du jour. Le cabinet demeure toujours ouvert aux jours et heures habituels. La prise de RV peut se faire via Doctolib.

Dentiste

*En revanche, le dentiste, Mr Salinas, arrêtera son activité le 31 décembre 2023.

La clinique dentaire, ZA les Gagères, quant à elle, ouvrira en fin d'année et proposera également des soins dentaires classiques.

Des postes de secrétaires médicales seront proposés.

Bail de Patrice CHAVEROT

Le bail du pique-nique a été renouvelé et a été étendu à la totalité de la parcelle, soit 5 ha.

Risque d'incendie

Colette COLLON attire l'attention sur le fait que des voitures se garent sous les pins au pique-nique. Ce n'est pas normal en cette période de sécheresse.

Il est décidé de fermer l'accès aux voitures, une barrière fixe sera posée à la place de la porte de service compte tenu des risques d'incendie.


RAPPEL

Inauguration extension EHPAD : **Le 15 septembre 2023 à 11 h**

Portes ouvertes de l'EHPAD : **Le 16 septembre 2023.**

Fait en Mairie, le 18 juillet 2023,

La secrétaire de séance,
COLLON Colette,



La Présidente du CA du CCAS,
CHAVEROT Véronique,
Maire de VIOLAY,

